



COMMUNE D'AVULLY

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 10 mai 2012  
SEANCE ORDINAIRE – PROCES-VERBAL N°221**

Présidence:	M.	Daniel	Fuchs
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Cyril	Baudin
	M.	Gérald	Bersier
	Mme	Magali	Besse Giorgi
	M.	Nicolas	Binet
	M.	Sylvain	Fuser
	Mme	Verena	Jendoubi
	Mme	Annick	Maison
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	M.	Patrick	Mayer
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Suzanne	Schedler
	M.	André	Walder
Maire:	M.	René	Riem
Adjoints:	Mme	Maria	Scheibler
	M.	Claude	Bieri
Excusé :	M.	Samuel	Half
Absent :	M.	Ludowick	Jacot-Descombes
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2012 / N°220
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
4. Rapport de commission
  - Finances du 23 avril 2012
  - Scolaire, sports, loisirs et entretien bâtiments du 30 avril 2012
5. Projets de délibération
  - Approbation des comptes 2011
  - Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011
6. Propositions du Maire et des Adjoints
7. Propositions individuelles, motions, résolutions
  - Projet de motion de M. Patrick Mayer : « Pour tirer profit de la présence accrue de l'Armée à Epeisses »

- Projet de résolution de Patrick Mayer : « Halte aux nuisances excessives générées par l'exploitation de nouvelles gravières »
- 8. Questions
- 9. Elections du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2013
- 10. Divers
- Questions du public

\* \* \*

Le Président, Daniel Fuchs, ouvre la séance à 19h30.  
Il prie de bien vouloir excuser l'absence annoncée de M. Samuel Halff

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2012/ N°220

Page 7, 2<sup>ème</sup> par. 2<sup>ème</sup> ligne : parmi les bénéficiaires des subventions, il convient d'ajouter Mateco-cido.

- **Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2012/N°220 est, sous réserve de cette modification, adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil.**

### 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

- **Le Président** rappelle qu'il avait été question, lors du Conseil du 19 avril dernier, d'une lettre et d'une pétition adressés par les locataires du 29-35, route d'Epeisses. Le Conseil avait alors décidé d'un renvoi de cette pétition en commission ad hoc.  
Après réflexion, le Bureau suggère que cette séance du Conseil municipal soit considérée comme une séance de commission (qui peut le plus peut le moins), et de répondre aux pétitionnaires que la Commune est certes propriétaire de cet immeuble mais que les problèmes du personnel de conciergerie incombent à la régie.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents du Conseil (12 oui).**

### 3. Communications du Maire et des Adjointes

- Communications du Maire

- La vidange des crues de Verbois aura lieu du 9 au 20 juin 2012. La circulation sur le barrage de Verbois sera interrompue environ deux mois. L'accès aux deux rives sera interdit durant quelques jours. Cette vidange n'a pas été effectuée en 2010, pour des raisons inhérentes à la France ; elle devient aujourd'hui urgente car l'Arve – principal souci des SIG – s'enlise ce qui risquerait, en cas de grosses pluies, de provoquer l'inondation du quartier de la Jonction.

- Communications de Mme Scheibler

- Panneaux solaires – amiante : selon le service de l'environnement bâti, il n'y a pas d'obligation de remplacer la sous toiture en amiante, la fixation des panneaux se faisant sur le lattage. Si des perforations devaient tout de même s'avérer nécessaires, il conviendrait de s'assurer de faire effectuer les travaux par une entreprise habilitée et de le préciser dans la soumission.

**Le Président** ajoute une précision, à savoir que les panneaux sont en fait fixés sur le contre-lattage, qui est directement fixé sur la toiture en Eternit. Le contre lattage actuel, non adapté à la pose de panneaux photovoltaïques, doit être remplacé, ce qui nécessite de percer dans la toiture.

**Le Président** demandera, en fin de séance, l'autorisation de convoquer la commission des constructions pour évoquer ce sujet. La nouvelle est néanmoins suffisamment bonne pour d'ores et déjà affirmer qu'il est possible d'aller de l'avant avec ce projet de centrale photovoltaïque.

- Communications de M. Bieri

- Aucune

#### 4. Rapports de commission

- Finances du 23 avril 2012

Ce rapport ne faisant l'objet d'aucune question ni remarque, **le Président** considère qu'il est donc approuvé en l'état.

- Scolaire, sports, loisirs et entretien bâtiments du 30 avril 2012

**Mme Maison** précise que la commission a discuté des promotions, qui auront lieu en juin prochain. Elle a notamment fixé les horaires des jeux pourvus par la commune (karts, château et carrousel). A 22 heures, ces jeux se termineront, pour éviter tout problème avec les plus grands. La disco suivra, avec le concours de danse.

Dans les divers, la commission a entre autres parlé des tapis de sol à remplacer dans l'enceinte des jeux de l'école.

Mme Scheibler a proposé d'organiser un concours de pompons pour décorer les sapins de Noël de la commune. Une circulaire sera envoyée par Joëlle Nicolet aux magasins de laine et de grossistes pour obtenir des dons de laine. L'idée vise à permettre aux lauréats d'aller suspendre leurs pompons tout en haut des sapins. L'idée a paru séduisante et originale.

Une modification doit être apportée en haut de la page 2 du rapport (1<sup>ère</sup> ligne): « jeux » doit être remplacé par « cadeaux ». Il n'y aura en fait pas de cadeaux-jouets offerts aux grands cette année, mais en revanche toujours des jeux extérieurs.

**Le Président** relève que le Conseil est appelé à prendre une décision sur la proposition de la commission scolaire, sports, loisirs, entretien bâtiments, qui « *invite le CM à la suivre afin que ces travaux (sous-entendus relatifs aux jeux de l'école) puissent être faits au plus vite* ».

**Mme Scheibler** précise qu'en raison de l'absolue nécessité que revêtaient ces travaux, et de l'urgence à les entreprendre, cette décision a déjà été prise.

#### 5. Projets de délibération

- **Approbation des comptes 2011**

**Le Président** procède à la lecture du projet de délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011

---

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le compte administratif pour l'exercice 2011, qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte-rendu financier pour l'exercice 2011, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM),

vu le rapport de la commission des finances du 23 avril 2012, recommandant à l'unanimité d'approuver les comptes 2011,

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**à l'unanimité (12 voix), décide:**

1. D'approuver le compte de fonctionnement 2011, pour un montant de **Fr. 3'920'442.40** aux charges et de **Fr. 4'174'887.64** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **Fr. 254'445.24**.
2. D'approuver le compte d'investissement 2011, pour un montant de **Fr. 23'640.-** aux recettes et de **Fr. 433'395.95** aux dépenses, les investissements nets s'élevant à **Fr. 409'755.95**.
3. D'approuver l'autofinancement de **Fr. 740'530.24**, au moyen de la somme de **Fr. 486'085.-** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **Fr. 254'445.24**. L'excédent de financement s'élève à **Fr. 330'774.29**.
4. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Fr. 254'445.24** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'ACTIF un montant de **Fr. 24'333'989.56**, qui se compose de :

Patrimoine financier	Fr. 18'453'203.21
Patrimoine administratif	Fr. 5'880'786.35

Et au PASSIF un montant de **Fr. 24'333'989.56**, qui se compose de :

Engagements courants et passifs transitoires	Fr. 456'633.81
Dettes à moyen et long termes	Fr. 4'779'375.85
Engagements envers des entités particulières	Fr. 1'174.85
Provisions	Fr. 2'160'396.14
Engagements envers les financements spéciaux	Fr. 3'971'486.61
Fortune nette	Fr. 12'964'922.30

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2011 à **Fr. 334'412.20**

➤ **La délibération relative aux comptes 2011 est approuvée à l'unanimité des 12 membres présents du Conseil municipal.**

- **Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011**

**Le Président** procède à la lecture du projet de délibération, en faisant abstraction du détail des chiffres énoncés.

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission des finances du 23 avril 2012,

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**à l'unanimité (12 voix), décide :**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 suivants, pour un montant total de **Fr. 344'220.67**, soit

01.0.311.00	14'498.11	14.0.318.00	3'348.95	62.0.316.00	577.55
02.0.313.00	596.75	21.0.319.02	3'481.70	62.0.318.00	2'396.40
02.0.319.00	3'000.00	21.0.365.00	300.00	65.0.366.00	4'550.00
05.0.306.00	1'699.05	30.0.313.01	560.00	71.0.314.00	8'280.32
05.0.310.00	404.80	30.0.316.00	696.00	72.0.318.00	12'134.40
05.0.316.00	128.30	35.0.318.05	3'122.35	78.0.366.00	1'750.00
08.0.312.00	66'546.95	35.0.365.00	9'304.20	90.0.330.00	120'227.38
08.0.313.00	2'364.05	54.0.314.00	17'343.50	90.0.346.00	4'910.77
08.0.318.00	4'171.60	58.0.365.00	117.20	90.0.351.00	11'063.75
10.0.310.00	132.10	62.0.311.00	38'747.50	94.0.322.00	992.60
14.0.313.00	1'043.75	62.0.315.00	3'669.29	95.0.318.00	2'061.35

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

➤ **La délibération relative aux crédits budgétaires supplémentaires 2011 est approuvée à l'unanimité des 12 membres présents du Conseil municipal.**

## 6. Propositions du Maire et des Adjoints

Néant

## 7. Propositions individuelles, motions, résolutions

**Le Président** précise que, suite à une erreur de sa part, due sans doute à la précipitation, il a fait voter au Conseil, lors de sa dernière séance, l'entrée en matière sur le projet de motion de M. Patrick Mayer « Pour tirer profit de la présence accrue de l'armée à Epeisses » et sur le projet de résolution de M. Patrick Mayer : « Halte aux nuisances excessives générées par l'exploitation de nouvelles gravières ». Cette mise au vote était contraire au règlement du CM, qui prévoit que

ces motions et autres résolutions soient envoyées au secrétariat dix jours au moins avant la séance au cours de laquelle ils seront présentés, de sorte à ce qu'elles puissent être envoyées avec la convocation. Cette procédure n'ayant pas été respectée, le **Président** invite par conséquent les membres du Conseil à annuler les décisions prises lors du dernier CM, et à reprendre la discussion aujourd'hui. C'est d'ailleurs une bonne chose, dans la mesure où M. Mayer n'était pas présent au moment où ces objets ont été traités le 19 avril dernier.

➤ **L'annulation des votes du 19 avril sur le projet de motion ainsi que sur le projet de résolution est acceptée par 11 oui et 1 abstention.**

➤ **Projet de motion de M. Patrick Mayer « Pour tirer profit de la présence accrue de l'armée à Epeisses »**

*Considérant :*

- *que le DDPS et le Conseil d'État sont convenus d'accroître l'utilisation de la place d'exercices d'Épeisses et d'y stationner des troupes en nombre conséquent ;*
- *que la présence de ces troupes peut avoir des conséquences pour la commune d'Avully et ses habitants ;*
- *qu'au-delà des inconvénients à minimiser, des avantages économiques peuvent être envisagés ;*
- *qu'au-delà des inconvénients à minimiser, des avantages sociaux peuvent être envisagés ;*

**le Conseil Municipal confie à une commission appropriée, pluridisciplinaire la tâche :**

- **d'étudier toutes les implications relatives au développement de la place d'exercices d'Épeisses;**
- **d'envisager tous les avantages et inconvénients relatifs au dit développement.**

**Le Conseil Municipal charge ensuite Monsieur le Maire :**

- **de rapporter formellement à la Confédération et au canton les préoccupations, propositions, projets et idées ressortant de l'étude du Conseil municipal.**

*Exposé des motifs*

*Pour assurer l'instruction des troupes stationnées, l'Armée aura besoin d'infrastructures adaptées, y compris sportives. Il est utile d'étudier les synergies et développements possibles.*

*Pour assurer l'accès à la place d'exercice des troupes, l'Armée aura besoin d'une desserte efficace par les TPG et CFF. Il est utile d'étudier les intérêts communs.*

*Pour assurer l'approvisionnement en nourriture des troupes, l'Armée aura besoin de fournisseurs locaux. Peut-être nos agriculteurs sont-ils concernés. Peut-être faut-il favoriser l'implantation de certains commerces sur le territoire d'Avully.*

*Une présence accrue de troupes aura peut-être son lot d'inconvénients (bruit, circulation, etc.) qu'il convient d'envisager correctement et de discuter avec l'Armée.*

*Les raisons d'accepter cette motion sont multiples. Résumées en une phrase, il s'agit de reconnaître la portée de l'accroissement durable de la présence militaire à Épeisses et de faire ce que la population attend de ses élus : prévoir !*

**M. Mayer** tient en préambule à souligner que ce projet de motion ne revêt aucun caractère partisan. Tout le monde est réuni en cette assemblée pour discuter du bien de la Commune et des communiers, nonobstant le dépositaire du texte examiné.

Le sujet de l'Armée est éminemment important pour la commune. Jusqu'au déménagement annoncé, la Place d'exercice d'Epeisses restera utilisée, comme elle l'est à ce jour, de manière tout à fait occasionnelle. Les troupes qui s'y exercent n'y séjournent pas durant la nuit, à quelques exceptions près et pour très peu de temps. L'effectif se monte au-

jourd'hui à 150-160 utilisateurs (police, sociétés de sauvetage, pompiers) qui viennent s'y entraîner. Dès 2015, cette situation va fondamentalement changer. La fermeture de la caserne des Vernets se traduira par un déplacement des activités sur le site d'Epeisses. Une importante caserne sera construite, appelée à accueillir 400 personnes qui séjourneront sur la durée. Du point de vue des nuisances, ce n'est pas un immense sujet pour la commune dans la mesure où les habitants résident relativement loin. Il n'en demeure pas moins que quelques 400 soldats et leur entourage vont être présents sur le site, ce qui induira des nuisances (bruit, circulation). Pour assurer l'instruction des troupes stationnées, l'Armée aura besoin d'infrastructures adaptées, y compris sportives. Pour la nourriture des troupes, elle s'approvisionnera sur le marché local et les fournisseurs locaux seront peut-être concernés. Toutes sortes d'activités humaines se développeront sur et autour de ce site, or ces évolutions ne sont pas conçues de façon provisoire, mais de manière définitive. La présence des militaires sera accrue et permanente ; elle se traduira par des mauvaises et des bonnes conséquences.

Le projet mériterait peut-être d'être développé en partenariat avec la Confédération : activités à déployer ; petits commerces à implanter ; desserte efficace à prévoir par les TPG et les CFF. Le sujet est important, d'où la motion proposée, qui vise à ce que le Conseil municipal reconnaisse la portée de l'accroissement durable de la présence militaire à Epeisses et prenne pleinement la mesure de ce qui attend la commune dès 2015, ne serait-ce que pour expliquer la situation à la population et tirer tous les avantages de la situation. Il semble sage, trois ans avant cette arrivée, d'imaginer ce qui va affecter la commune pour 2015 et longtemps après.

➤ **L'entrée en matière sur ce projet de motion intitulé « Pour tirer profit de la présence accrue de l'armée à Épeisses » est acceptée par 8 oui, 2 non et 1 abstention.**

La discussion est par conséquent ouverte.

**M. Matthey Jonais** est conscient des avantages potentiels que la commune pourrait tirer de cette arrivée plus massive de l'armée sur Epeisses. Les riches propriétaires d'Epeisses sont à plus d'1 kilomètre du site, et n'ont en conséquence pas à supporter les nuisances produites à ce jour par les utilisateurs. **M. Matthey Jonais**, qui réside à 200 mètres de la place d'arme, peut néanmoins certifier que ces nuisances existent bel et bien. Lorsque la police est sur la place, il est impossible d'ouvrir les fenêtres ou de se tenir à l'extérieur en raison des gaz lacrymogènes qui sont lancés.

**M. Mayer** relève que ces tirs de gaz lacrymogènes sont le fait de la gendarmerie et non pas de l'Armée. Il serait par ailleurs erroné de considérer les habitants d'Epeisses comme de riches propriétaires. Pour revenir au fonds du propos, **M. Mayer** partage l'avis de son préopinant, à savoir que des nuisances seront produites, qu'il s'agit d'étudier en vue d'une meilleure maîtrise. Les avantages induits mériteront eux aussi d'être pris en compte et exploités. La décision de cette installation de l'Armée a été prise, et il n'est pas du ressort du CM de la remettre en question.

**M. Baudin** souligne que le Groupe Avully pour Tous juge cette motion intéressante. Il suit la proposition formulée de créer une commission appropriée et pluridisciplinaire, qui pourrait être placée sous la présidence de M. Mayer, de manière à prendre les devants et à anticiper l'arrivée de l'armée. Les nombreuses plaintes potentiellement émises pourraient donner lieu à des compensations de la part de la Confédération. Avully pour Tous est par conséquent favorable au renvoi à cette commission, qui sera constituée de personnes intéressées et motivées par le sujet.

**M. Fuser** rappelle que des démarches ont été entreprises depuis longtemps par la Mairie pour tenter de régler les nuisances, notamment en matière de circulation. Est-il opportun de mettre en place une telle commission, sachant que la Mairie est déjà en relations étroites avec la Confédération ?

**M. Bieri** appuie l'idée de créer une telle commission pour examiner tous ces sujets.

**M. Baudin** indique que le CM pourrait être amené à appuyer les décisions et les requêtes de l'exécutif, le cas échéant en ajoutant d'autres. Cette commission pourrait donc aussi être utile pour l'exécutif.

➤ **La proposition visant à créer une commission qui pourrait être nommée « Commission Armée à Epeisses », dont le Président serait M. Mayer, est acceptée à l'unanimité des 12 membres présents du Conseil municipal.**

- **Projet de résolution de M. Patrick Mayer : « Halte aux nuisances excessives générées par l'exploitation de nouvelles gravières »**

Considérant :

- *l'opposition de nombreuses communes voisines de la nôtre aux projets d'exploitation de nouvelles gravières,*
- *l'étude sommaire qui a amené le Conseil municipal à envisager favorablement le projet qui affecte Avully,*
- *le besoin essentiel de protéger la population d'Avully contre des nuisances importantes qui dureront des années, voire plus de dix ans,*
- *l'absence d'avantages directs pour la commune d'Avully et ses habitants que l'exploitation des gravières procure,*

**le Conseil Municipal :**

- **reconsidère son avis et s'oppose au projet d'exploitation de gravières à Avully tel que proposé à ce jour ;**
- **entreprind toute démarche utile dans le but de protéger les habitants contre des nuisances excessives dues à l'exploitation de gravières ;**
- **prie Monsieur le Maire d'agir de concert avec les communes avoisinantes ;**
- **communique à la population son opinion et la conduite qu'il entend adopter.**

**M. Mayer** relève que ce sujet est délicat à aborder, ce d'autant plus que le Conseil municipal – lui-même compris – avait émis un préavis favorable. Par le biais de ce projet de résolution, il demande donc aussi d'aller à l'encontre de son premier avis. Ce sujet continue néanmoins à le préoccuper passablement. Il ne serait pas surpris qu'une consultation organisée parmi la population se traduise par une majorité évidente de personnes en défaveur de l'exploitation de ces nouvelles gravières. Les membres de ce Conseil sont des représentants des habitants, et se doivent à ce titre de penser à ce que l'électorat peut ressentir et vouloir faire valoir. Nul doute qu'à cette seconde, l'opinion majoritairement exprimée serait défavorable à cette nouvelle exploitation, en raison de la proximité de la future première zone bâtie (moins de 500 mètres), prévue dans le Plan directeur et des nuisances considérables générées, parmi lesquelles une augmentation du flux de circulation sur la route de Chancy, et ce alors même que la commune ne tirera aucun avantage direct de ce projet. De toutes les communes de la Champagne, Avully est d'ailleurs la seule à avoir émis un préavis favorable, fruit d'un réflexe citoyen et d'un sens d'abnégation et de sacrifice. Cette décision mérite d'être reconsidérée, même s'il ne s'agit pas pour autant de s'opposer définitivement, d'où l'insertion, dans le projet de résolution, du « s'oppose au projet d'exploitation de gravières à Avully tel que proposé à ce jour ». Les communes d'Avusy et de Cartigny se sont opposées ; pourquoi ne se concerter avec elles et suivre le mouvement, en exigeant que toute exploitation potentiellement entreprise se fasse selon des conditions identiques à toutes les communes de la Champagne.

**M. Mayer** invite donc ses collègues à accepter ou à refuser de renvoyer ce dossier en commission pour examen, en pensant à ce que pourrait être l'opinion majoritaire des citoyens d'Avully, sachant que les membres du Conseil sont précisément là pour les représenter.

➤ **L'entrée en matière sur ce projet de résolution « Halte aux nuisances excessives générées par l'exploitation de nouvelles gravières » donne lieu au vote suivant : 1 oui, 10 non et 1 abstention. Elle est donc refusée.**

**M. Riem** souhaite encore préciser tous les terrains graveleux sont d'ores et déjà exploités sur le territoire de la commune d'Avully. Il ne reste aucun terrain exploitable, si ce n'est sur la RC4.

**M. Fuser** suggère qu'il soit expressément protocolé dans le PV de séance que ni le Conseil municipal ni l'Exécutif communal ne se désintéressent de ce dossier. Une réflexion a déjà porté sur cet objet ; un délai de 6 mois a été demandé et accordé à la commune pour formuler



son préavis ; la décision a été prise ; les intérêts des communiens ne sont pas laissés pour compte, bien au contraire.

## 8. Questions

- **M. Mayer** demande ce qu'il en est d'une porte qui aurait été fracturée à l'école. **Le Président** répond que c'était un acte de vandalisme. **M. Mayer** en déduit que la situation n'a donc pas été améliorée du point de vue de la sécurité et de la protection contre les actes de vandalisme. **M. Bieri** souligne que les déprédateurs ont été identifiés. **M. Mayer** souhaite savoir s'il s'agit de communiens et/ou d'ados. **M. Bieri** précise que la police est sur l'affaire et que l'enquête est en cours, avec un secret d'instruction à respecter. **M. Mayer** en conclut que ce Conseil sera certainement informé lors d'une prochaine séance.
- **Le Président** demande au CM, dans le respect des procédures, l'autorisation de convoquer une commission des bâtiments.  
**Cette proposition est acceptée à l'unanimité des 12 membres présents du Conseil.**
- M. Baudin demande à son tour l'autorisation de convoquer une commission des routes.  
**Sa requête est acceptée par 11 oui, 1 abstention.**

## 9. Elections du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2013

**Le Président** invite les membres du CM à faire des propositions. **Mme Minasso** présente, au nom d'Avully pour Tous, la candidature de M. Baudin pour la présidence du Bureau.

**M. Cyril Baudin est élu à la présidence du Bureau par 12 oui et 1 abstention.**

**M. Fuser** présente, au nom de la Liste communale, la candidature de Mme Maison au poste de vice-présidente du Bureau.

**Mme Annick Maison est élue à la vice-présidence du Bureau par 12 oui et 1 abstention.**

**Le Président** rappelle que le poste de secrétaire revient à Avully Demain.

**M. Mayer** en déduit qu'il n'a pas le choix d'accepter cette nomination, dans la mesure où le règlement l'impose.

## 10. Divers

- Néant

La séance est officiellement close à 20h10. **Le Président** remercie pour leur précieuse collaboration tout au long de l'année passée: le Conseil municipal, le Maire et ses adjoints, le secrétaire général, la procès-verbaliste. Il souhaite bon vent à l'équipe qui sera appelée à lui succéder. Applaudissements.

Signatures :

Le président

Un membre du Conseil municipal